

Letter of Agreement

IVAO – Division France



Indicatif : **LOA-FR-LFEE-LFFF**

Date : **13 octobre 2018**

Version : **v4**

Validité : **permanente**

Rédacteurs : FR-AOC, FR-AOAC

LFEE-CH, LFEE-ACH, LFFF-CH, LFFF-ACH

Contact : fr-aoc@ivao.aero ; fr-aoac@ivao.aero

Objet : LOA entre la FIR de Reims (LFEE) et la FIR de Paris (LFFF)

1. Préambule

Cette lettre d'agrément (LOA, *Letter of Agreement*) a pour but de définir les positions de contrôle et les procédures de coordination à appliquer entre la **FIR de Reims** et la **FIR de Paris** dans le cadre des ATS (*Air Traffic Services*) fournis aux trafics opérant en règle de vol IFR ou VFR.

Le contenu a été approuvé par les Chefs de FIR concernés, le Département Training et le FR-HQ et s'impose à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en France.

2. Procédures générales

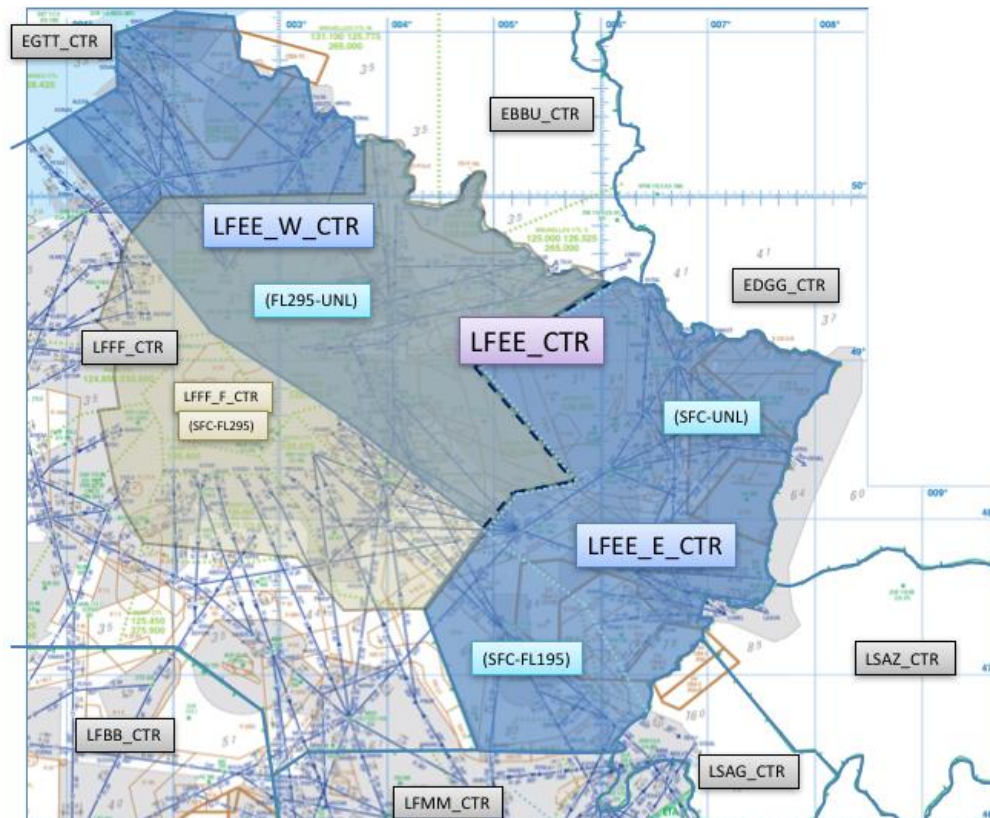
Le trafic en séquence doit être transféré avec une **séparation minimale de 10 NM**. Cette séparation doit être **constante** (trafics restreints à la même vitesse) **ou croissante** (trafic précédent avec vitesse supérieur au suivant). La coordination des clairances de vitesse doit s'effectuer par la **mise à jour des étiquettes** et ne nécessite ni l'approbation, ni l'accusé de réception du contrôleur qui reçoit le transfert.

Le **transfert** en montée/descente doit être **effectué au plus tôt** et, dans la mesure du possible, **3000 ft maximum avant que le niveau de vol autorisé ne soit atteint**.

Lorsque le **trafic est transféré**, il doit être **séparé et libre de tout conflit**. En l'absence de clairance modifiant la route, l'altitude ou la vitesse des trafics, **l'ATC transférant reste responsable de la séparation** entre ces trafics.

3. Les positions de contrôle

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Reims est **Reims Control** et comporte un seul secteur primaire (LFEE_CTRL). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFEE_W_CTRL et LFEE_E_CTRL) à conditions qu'ils soient ouverts en même temps et que les Chefs de FIR en soient informés. Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.

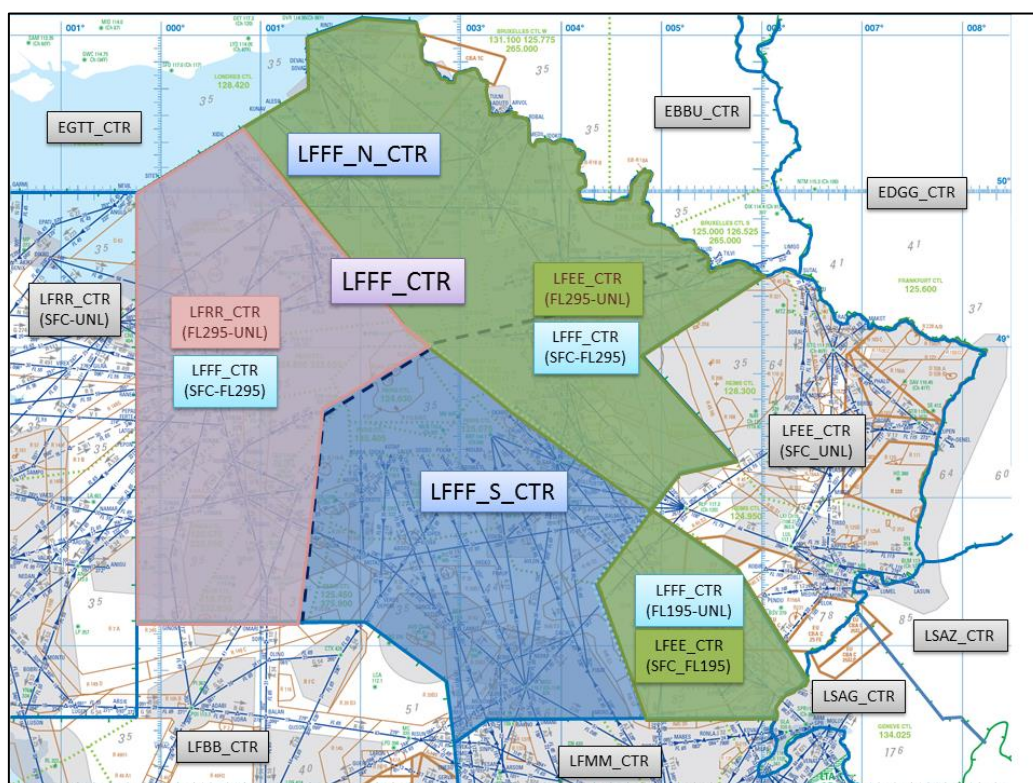


L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Paris est **Paris Control** et comporte deux secteurs primaires (LFFF_CTRL et LFFF_F_CTRL). Le secteur primaire (LFFF_CTRL) peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFFF_N_CTRL et LFFF_S_CTRL) à conditions qu'ils soient ouverts en même temps et que les Chefs de FIR en soient informés. Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.

Il est à noter qu'il existe une délégation d'espace entre la FIR de Paris et la FIR de Brest, correspondant à la zone rose dans la figure ci-dessous et définie dans la LoA entre les deux FIR. En particulier, lorsque Paris Control et Brest Control sont actifs, cette portion d'espace est déléguée à Brest Control du FL295 à UNL¹. Cette délégation est également appliquée, avec les mêmes limites verticales, lorsque Brest Control est actif et Paris Control ne l'est pas. Lorsque

¹ Lorsque le CCR de Brest est dégroupé en LFRR_N_CTRL et LFRR_S_CTRL, l'espace délégué est contrôlé par l'unité ATC LFRR_N_CTRL. Cependant, en fonction des flux de trafic, une gestion partielle par l'ACC Sud peut être coordonnée entre les deux ATC.

Brest Control est fermé, cet espace n'est plus délégué et est contrôlé par Paris Control entre la SFC et UNL.



Les fréquences associées aux positions CTR concernées par la présente LOA sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
Secteur Primaire			
Reims Control	LFEW_CTR	127.555	SFC-UNL sauf secteurs partagés avec LFFF : W (FL295-UNL) et S (SFC-FL195). Les ATS des secteurs W (SFC-FL295) et S (FL195-UNL) sont assurés par Paris Control
Secteurs secondaires			
Reims Control (West)	LFEW_W_CTR	135.505	W (FL295-UNL)
Reims Control (East)	LFEW_E_CTR	127.555	E (SFC-UNL) + S (SFC-FL195)
Secteur Primaire			
Paris Control	LFFF_CTR	128.100	SFC-UNL LFRR ouvert : W (SFC-FL295) LFEW ouvert : NE (SFC-FL295)
Paris Control (CCT)	LFFF_F_CTR	135.405	SFC-FL295
Secteurs Secondaires			
Paris Control (North)	LFFF_N_CTR	128.275	SFC-UNL LFRR ouvert : W (SFC-FL295) LFEW ouvert : NE (SFC-FL295)
Paris Control (South)	LFFF_S_CTR	132.100	SFC-UNL SE (FL195-UNL)

4. Les procédures de coordination

Les procédures de coordination entre les positions ATC de la FIR de Reims et celles de la FIR de Paris sont définies comme suit. Elles constituent un cadre général qui n'épuise ni remplace pas la coordination entre ATC. Toute procédure de coordination ne figurant pas dans cette LOA est à établir au cas par cas.

4.1 La coordination en route

Les procédures de coordination en route entre l'ACC de Reims et l'ACC de Paris sont définies comme suit. Il est rappelé que, compte tenu de la délégation d'espace entre Paris et Brest, tous les trafics en transit au nord de Paris au-dessus du FL300 sont transférés directement par Brest Control à Reims Control et font l'objet d'une LoA spécifique.

Route	Point de transfert	DCT limite	Restrictions	
LFEE_CTR → LFFF_CTR				
A1 B37	Limite FIR	-		
A6		BALMU		
B3 B13 G4 J301 R11 Z318 R11	RLP	-		
G21	Limite FIR	-		
UL194	10 NM CLM	CLM		-
UL613	RLP	RLP		Transfert à LFFF_CTR si FL<295
UL856	PENDU	DJL		-
UM164	LANVI	LUVAL		
UM129	Limite UIR	DJL		-
UM728 UZ707		RESMI		Transfert à LFFF_CTR si FL<295
UN872		PON		
LFFF_CTR → LFEE_CTR				
A1 A6 B37	Limite FIR	DJL	-	
B3 B13 G4 J301 R11	15 NM RLP	RLP	-	
G21	Limite FIR	KASON	-	

UG42			-
UM164	LUVAL	LUVAL	-
UN491			
UL161	Limite UIR	LANVI	-
UM129	Limite UIR	RESPO	-
UM163		CTL	Gestion par LFRR_CTR si FL>295
UM606	MANAG	MANAG	-
UM733 UM976	CLM	CLM	-
UN873	Limite UIR	SOMIL	Maintenir FL>295
UN874		KOPOR	
UN858	10 NM UTELA	UTELA	Gestion par LFRR_CTR si FL>295
UT191	Limite UIR	SOPOL	Maintenir FL>295

4.2 La coordination des départs et arrivées

Les procédures de coordination pour la gestion des départs et arrivées sont définies comme suit.

Reims vers Paris

AD	SID/STAR	Procédures de coordination	Remarques
Départs (LFEE → LFFF)			
LFST	-	LFST → LFPG/LFPO (DCT EPL puis STAR)	-
LFSB	-	LFSB → LFPG/LFPO (DCT LUL puis STAR)	-
LFJL	MMD	LFJL_APP / LFST_APP → LFFF_CTR	-
Arrivées (LFEE → LFFF)			
LFPO	EPL	LFEE_CTR → LFFF(_F_)CTR (Autorisé DCT LUVAL FL260)	DCT sur demande de LFFF et gestion descente selon profil publié
	RLP	Arrivée donnée par Reims et transfert 10 NM avant limites de secteur	
	DJL		
LFPG	EPL	LFEE_CTR → LFFF(_F_)CTR (FL280 vertical RLP)	
	RLP		
	TINIL	Arrivée donnée par Reims et transfert 10 NM avant limites de secteur	
	DJL		
LFPB	EPL	Arrivée donnée par Reims et transfert 10 NM avant limites de secteur	
	RLP		
	DJL		
LFPM	DJL		
LFSG LFSN LFJG LFSD	OMNI	Départs OMNI vers Ouest à coordonner avec Paris	LANVI LANVI KASON / CACHI / PIBAT / ARDOL KASON / CACHI / PIBAT / ARDOL

Paris vers Reims

AD	SID/STAR	Procédures de coordination	Remarques
Départs (LFFF → LFEE)			
LFPG LFPO LFPB	BUBLI	LFFF_CTR → LFEE_CTR	FL290 max - DCT LUVAL sur coordination
	RANUX		FL290 max - DCT VALEK sur coordination
	LANVI		FL290 max
	OPALE		
	ATREX		
	NURMO		
Arrivées (LFFF → LFEE)			
LFST	EPL	LFFF_CTR → LFEE_CTR ou LFST_APP (si FL<150) à 10 NM EPL LFEE_CTR → LFST_APP (autorisé FL150)	Paris donne l'arrivée en service DCT SAV (RWY 23) sur coordination
LFJL	EPL MMD	LFFF_CTR → LFJL_APP/LFST_APP/LFEE_CTR (autorisé FL120)	Paris donne l'arrivée en service
LFSG LFNS LFJG LFSD	-	LFFF_CTR → LFEE_CTR / LFST_APP / LFJL_APP (DCT EMT) LFFF_CTR → LFEE_CTR / LFST_APP / LFJL_APP (DCT EPL) LFFF_CTR → LFEE_CTR / LFSB_APP (DCT DO) LFFF_CTR → LFEE_CTR / LFSB_APP (DCT DJL)	Descente vers altitude de procédure à la demande du pilote